NOTA BENE

Prévention du décrochage scolaire

Comment inscrire mon enfant dans l'**enseignement fondamental francophone** ?

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

ÉCOLES DU **RÉSEAU COMMUNAL** DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES

Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée. Elles concernent les classes d'accueil (enfants nés entre le 1er janvier et le 30 septembre 2024 uniquement), de 1ère maternelle et de 1ère primaire **pour l'année scolaire 2026-2027**.

Elèves prioritaires

Inscription du 1er au 12 décembre 2025

Inscription **uniquement** par téléphone via le **0800 99 855** du lundi au vendredi de 8h30 à 13h.

Sont prioritaires :

- les élèves qui ont un frère ou une sœur déjà inscrit(e) dans l'école.

Sont automatiquement inscrits :

- les élèves qui étaient en classe d'accueil et qui poursuivent en 1ère maternelle dans la même école,
- les élèves de 3e maternelle qui passent en 1ère primaire, à condition que ce soit dans la même école.

L'inscription des enfants prioritaires doit impérativement être faite durant cette période, sans quoi la priorité est définitivement perdue.

Elèves non prioritaires

Inscription du 7 au 30 janvier 2026

L'enregistrement de ces demandes se fait suivant l'ordre d'arrivée :

- **par téléphone via le 0800 99 855** du lundi au vendredi de 8h30 à 13h,

- **via le guichet électronique IRISBOX**, irisbox.irisnet.be. Sélectionnez l'onglet 'Éducation, enseignement' puis 'Inscriptions scolaires 2026-2027', puis 'Ville de Bruxelles'.

Avec

- votre carte d'identité et votre lecteur ou votre application Itsme
- une adresse e-mail valide

Les parents sont informés dans les 48 heures si leur enfant est en ordre utile ou sur liste d'attente. En février 2026, l'école contacte les parents **en ordre utile** pour faire l'inscription définitive.

Inscription à partir du 2 février 2026

A partir de cette date, les demandes tardives d'inscription sont à adresser directement aux écoles.

ÉCOLES DES **RÉSEAUX LIBRE** ET DE **LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

Il n'existe pas de procédure type pour les inscriptions dans les écoles des réseaux libre et de la Fédération Wallonie-Bruxelles : **chaque école a ses propres modalités d'inscription.**

Renseignez-vous auprès de l'école de votre choix afin de connaître les démarches à effectuer via un formulaire en ligne sur le site de l'école, par téléphone ou encore sur place. Certaines écoles proposent une visite sur rendez-vous ou lors des portes ouvertes avant l'inscription.

Attention : les périodes d'inscription varient très fort d'une école à l'autre !

Nota Bene est le service de prévention du décrochage scolaire de la Ville de Bruxelles.
Il s'adresse aux jeunes et aux familles scolarisés et/ou domiciliés sur le territoire de la Ville de Bruxelles (CP 1000-1020-1120-1130).

Ce service est gratuit et confidentiel.

Pour toute question concernant la scolarité de votre enfant :

0490 14 14 76
notabene@brucity.be
bravvo.be

E.R.: Aurélien Doffigny, rue de la Caserne 37, 1000 Bruxelles